

CONTRAT DE PRET PARTICIPATIF

ENTRE

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du **Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse**,
(SIRET : 25780204100026) Château de la Madeleine, B.P. 73, 78660 Chevreuse, ci-après dénommé le Parc,
représenté par son Président, Monsieur Yves Vandewalle,

ci-après dénommé **le Pnr HVC**,

d'une part

et,

Monsieur X

ci-après dénommé **le bénéficiaire**,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Le présent contrat de prêt participatif reprend pour lui intégralement les obligations définies dans la **convention de mandat signée entre le Pnr HVC et la société KISSKISSBANKBANK TECHNOLOGIES**.

Article 1 - MONTANT DU PRET

Le Pnr HVC consent à **Monsieur X**, conformément à la décision du Bureau syndical du 31 mars 2015 (délibération n°) un prêt sans intérêt de 1 400 Euros.

Article 2 - UTILISATION DU PRET

Monsieur X, personne physique, mettra le montant du prêt à disposition de la société qu'il a créé en vue de réaliser le projet pour lequel le présent prêt est accordé.

Monsieur X s'engage à utiliser le montant du prêt consenti par **le Pnr HVC**, conformément au plan de financement présenté et approuvé par le Bureau syndical le 31 mars 2015 (délibération n°), de son projet d'entreprise.

Cette avance reste néanmoins un prêt personnel consenti à **Monsieur X**, qu'il soit apporté en capital, en compte courant ou sous forme de prêt à la société. **Monsieur X** reste personnellement seul titulaire du contrat de prêt participatif, et débiteur des annuités.

Article 3 - VERSEMENT des FONDS ATTRIBUES PAR LE Pnr HVC

Le Pnr HVC s'engage à :

-Verser les fonds attribués au bénéficiaire et pour lesquels il s'est explicitement engagé par l'intermédiaire du site de la plateforme « Hellomerci » de la société **KISSKISSBANKBANK TECHNOLOGIES**. Le versement de ces fonds sera effectué par mandat administratif par l'intermédiaire du Trésor Public de Chevreuse.

Les versements seront effectués sur le compte suivant :
Intitulé : KISSKISSBANKBANK TECHNOLOGIES
IBAN :
BIC

Article 4 – GARANTIES DE REMBOURSEMENT

Hellomerci est un intermédiaire entre personnes physiques et morales. Les dettes contractées au travers de la plateforme sont donc des contrats entre personnes. Si un porteur de projet fait défaut, sa communauté de prêteurs ne sera pas remboursée et chacun disposera d'une reconnaissance de dette lui permettant de poursuivre le porteur de projets en justice.

Article 5 - DUREE DU PRET ET MODALITES DE REMBOURSEMENT DU PRET

Le présent prêt est consenti pour une durée de **36 mois** et est remboursable sous forme de versements périodiques, conformément au tableau d'amortissement en annexe.

Article 6 - LITIGES ET COMPETENCE

Pour tout contentieux né de l'interprétation de la présente convention ou de l'exécution de celle-ci, il est convenu que seuls les tribunaux de Versailles sont compétents.

Fait à Chevreuse en 2 exemplaires originaux, le

Pour le Pnr HVC

Le bénéficiaire

Monsieur Yves Vandewalle
Président

Monsieur Monsieur X

Annexe - Tableau d'amortissement du Prêt participatif

Montant de l'emprunt	1 400 €			
Nombre de remboursements annuels	36			
Nombre de mois	36			
Mensualité	38,89 €			
* Durée de différé :	0			
* Date du 1er remboursement	05/07/2015			
Date du dernier remboursement	05/06/2018			
N°	Date	Solde initial	Mensualité Prêt	Capital restant à rembourser
1	05/07/15	1 400,00 €	38,89 €	1 361,11 €
2	05/08/15	1 361,11 €	38,89 €	1 322,22 €
3	05/09/15	1 322,22 €	38,89 €	1 283,33 €
4	05/10/15	1 283,33 €	38,89 €	1 244,44 €
5	05/11/15	1 244,44 €	38,89 €	1 205,56 €
6	05/12/15	1 205,56 €	38,89 €	1 166,67 €
7	05/01/16	1 166,67 €	38,89 €	1 127,78 €
8	05/02/16	1 127,78 €	38,89 €	1 088,89 €
9	05/03/16	1 088,89 €	38,89 €	1 050,00 €
10	05/04/16	1 050,00 €	38,89 €	1 011,11 €
11	05/05/16	1 011,11 €	38,89 €	972,22 €
12	05/06/16	972,22 €	38,89 €	933,33 €
13	05/07/16	933,33 €	38,89 €	894,44 €
14	05/08/16	894,44 €	38,89 €	855,56 €
15	05/09/16	855,56 €	38,89 €	816,67 €
16	05/10/16	816,67 €	38,89 €	777,78 €
17	05/11/16	777,78 €	38,89 €	738,89 €
18	05/12/16	738,89 €	38,89 €	700,00 €
19	05/01/17	700,00 €	38,89 €	661,11 €
20	05/02/17	661,11 €	38,89 €	622,22 €
21	05/03/17	622,22 €	38,89 €	583,33 €
22	05/04/17	583,33 €	38,89 €	544,44 €
23	05/05/17	544,44 €	38,89 €	505,56 €
24	05/06/17	505,56 €	38,89 €	466,67 €
25	05/07/17	466,67 €	38,89 €	427,78 €
26	05/08/17	427,78 €	38,89 €	388,89 €
27	05/09/17	388,89 €	38,89 €	350,00 €
28	05/10/17	350,00 €	38,89 €	311,11 €
29	05/11/17	311,11 €	38,89 €	272,22 €
30	05/12/17	272,22 €	38,89 €	233,33 €
31	05/01/18	233,33 €	38,89 €	194,44 €
32	05/02/18	194,44 €	38,89 €	155,56 €
33	05/03/18	155,56 €	38,89 €	116,67 €
34	05/04/18	116,67 €	38,89 €	77,78 €
35	05/05/18	77,78 €	38,89 €	38,89 €
36	05/06/18	38,89 €	38,89 €	0,00 €

Bon pour acceptation,

Monsieur Monsieur X